

CONCOURS 2021

Quiz « Livre 50 ans de l'ASCEE 05 »

élaboré par Claudie ROVERA

Ouverture du concours : 1^{er} février 2021

Date limite de réception de votre bulletin-réponse : **le 31 mars 2021**

RÈGLEMENT du concours « Livre 50 ans ASCEE 05 »

Art. 1 - Diffusion des résultats et remise des prix

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'ASCEE 05 qui aura lieu au printemps 2021

Art. 2 - Participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCEE 05 (internes et externes) et leurs éventuels ayants droit. Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Les membres du comité de relecture de l'ouvrage « ASCEE 05 / 50 ans » ne pourront participer à ce concours.

Art. 3 - Format et transmission des participations

La liste de questions et les questions subsidiaires se trouvent sur un même document téléchargeable sur le site de l'ASCEE 05. Toute réponse raturée ou illisible sera déclarée nulle.

Les nom, prénom, numéro d'adhérent devront obligatoirement figurer sur celle-ci.

Chaque candidat transmettra au choix sa réponse par mail (fichier PDF) à : pierre.pascal@laposte.net

ou par courrier postal à :

ASCEE 05 / DDT des Hautes-Alpes - Concours 50 ans
3, place du Champsaur - BP 50026
05001 GAP Cedex

Pour faciliter la correction, merci d'adresser vos réponses sans attendre la fin du concours.

Art. 4 - Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toute modification ou précision au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des adhérents de l'ASCEE 05 par mise en ligne sur la page dédiée au concours sur notre site local.

Art. 5 - Application du règlement, litiges

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence du bureau de l'ASCEE 05. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par le bureau de l'ASCEE 05.

Art. 6 - Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation au concours autorise l'ASCEE 05 à utiliser gratuitement celle-ci à des fins de promotion de ses activités sous quelque forme que ce soit.

Art. 7 - Présentation

L'épreuve « QUIZ » propose un ensemble de questions et deux questions subsidiaires.

Art. 8 - Limitation

Le nombre de bulletin-réponse est limité à 1 (un) par personne adhérente ou ayant droit et dans tous les cas à un seul par famille.

Article 9 - Classement

Les questions subsidiaires serviront uniquement à départager les éventuels ex-æquo. Si, malgré les dispositions qui précèdent, une égalité subsiste dans le classement, le jury composé du bureau de l'ASCEE 05 procédera à un tirage au sort.

Article 10 - Récompense

- Le lauréat recevra 1 bouteille de champagne et 1 recueil de contes de Noël pour enfants
- Le second recevra une boîte de chocolats et 1 recueil de contes de Noël pour enfants